

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Education : dans les coulisses de l'école publique de Malibe 2

ACCES difficile, précarité du matériel de travail chez les apprenants, difficultés pédagogiques, l'établissement à cycle complet, au nord de Libreville, mériterait une bien meilleure attention de la part des gouvernants.

MIKOLO MIKOLO
Akanda/Gabon

MALIBE 2 fait partie des quartiers de la commune d'Akanda, au nord de Libreville. Encore sous-intégrée, cette zone possède néanmoins une école primaire publique depuis 2008. L'accès à cet établissement, construit précisément au lieu-dit Iwosso, non loin de la route, est rendu difficile en saison pluvieuse. Enseignants, élèves et visiteurs empruntent alors une piste pour atteindre l'école, tant il faut contourner un borbier dissimulé par de hautes herbes et quelques arbres fruitiers. "L'entrée de l'école est devenue une piste. Il y a un borbier laissé par la société qui a construit cet établissement et que les gens contournent", indique Fabrice Parfait Menvane Ntoutoum, enseignant assurant l'intérim de la directrice.

Se résumant à deux maisons d'habitation qui n'hébergent que quatre enseignants, une case servant de sanitaires et un long bâtiment abritant des salles de classes, l'école à cycle complet est construite quasiment dans la brousse et sur un sol sablonneux. La grande cour s'est muée en un terrain de football difficile à entretenir.

"L'entretien de l'espace vert est un véritable casse-tête, puisque nous n'avons pas un budget y relatif. Conséquence : on y trouve des

"Trop peu d'élèves possèdent des fournitures scolaires. Dans une salle de 30 élèves par exemple, il n'y a peut-être que 7 ou 8 qui ont des fournitures au complet".



L'unique bâtiment abritant les salles de classe de l'école publique de Malibe 2.

reptiles, parfois même dans des salles de classe. Dieu merci, plus de peur que de mal ! Mon fils, par exemple, a été mordu déjà par un serpent ici. On a utilisé des méthodes villageoises pour le soigner", témoigne Fabrice. Ce dernier, sur le point d'aller écouler des écorces d'arbres en ville, déclare que l'établissement ne contient que cinq salles physiques pour sept salles pédagogiques. L'un des quatre maîtres s'occupe de deux classes (1ère et 2e années) tandis que les trois autres tiennent respectivement les 3e, 4e et 5e années. "Nous sommes en nombre insuffisant lorsqu'on sait que nous avons eu, par exemple, cette année, un effectif total de 182 élèves", se plaint l'enseignant.

La précarité du matériel de travail chez de nombreux enfants ainsi que les difficultés pédagogiques sont aussi signalées ici. "Trop peu d'élèves possèdent des fournitures scolaires. Dans une salle de 30 élèves par exemple, il n'y a peut-être que 7 ou 8 qui ont des fournitures au complet. Ce n'est pas professionnel, à cet

effet, de ne travailler qu'avec ce petit nombre. Les enseignants, en nombre insuffisant, sont obligés de mettre certaines activités de renforcement au tableau afin que tous les enfants soient au même niveau des enseignements", s'indigne Menvane Ntoutoum. Autre découverte, pour le moins curieuse : "(...) plusieurs apprenants, dans un passé récent, n'avaient pas d'actes de naissance. Même ceux des classes d'examen. Cette situation regrettable est due d'abord à un problème de mentalités. A cause de l'éloignement des structures sanitaires et la précarité des moyens de locomotion, la majorité des femmes en grossesse accouchent à domicile. Pis, elles ne connaissent pas la procédure d'établissement d'un acte de naissance lorsqu'on accouche à la maison".

C'est dire que, même si la problématique des apprenants sans actes de naissance semble avoir été réglée, l'urgence d'initier des campagnes de sensibilisation y relatives, au profit des familles, s'avère nécessaire.

Absence d'actes de naissance : la négligence des parents à l'index

MM
Akanda/Gabon

L'ABSENCE d'actes de naissance chez certains élèves fut un réel problème dans le passé. Tenant la 4e année cette année, j'ai proposé à ma hiérarchie d'être rigoureuse et regardante maintenant dans les dossiers des élèves. Les parents d'élèves, irréguliers lors des réunions, sont informés. Car il est arrivé autrefois qu'un enfant passe l'examen avec l'acte de naissance d'un frère. C'est un risque qu'on prenait pour ne pas défavoriser, pénaliser l'enfant. Dorénavant, j'exige aux parents que le premier critère pour accéder dans ma classe, ou dans d'autres d'ailleurs, soit la présentation

d'un acte de naissance. Sans cette pièce, l'enfant, aussi brillant qu'il soit, ne peut pas aller en classe supérieure. Ou être présenté à un examen. Parce que l'école ne veut plus subir la pression de la hiérarchie à cause de la négligence des parents".

Ces explications de Fabrice Parfait Menvane Ntoutoum sont édifiantes. Aussi, des synergies s'imposent-elles entre les autorités compétentes, les enseignants et les parents d'élèves afin de mettre définitivement un terme à cette triste réalité. Même s'il est vrai que dans cette affaire, les principaux concernés sont les parents d'élèves qui doivent s'informer sur la procédure à suivre pour l'établissement de l'acte de naissance d'un enfant né à la maison.